



ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RESTRICTION DE CIRCULATION

Sentier GR54A

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Le maire de la commune de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes) ;

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L2213-1 à L2213-6-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.511-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'un éboulement important s'est produit dans le ravin de Malafouasse traversant le chemin de grande randonnée GR54A ;

Considérant que cet éboulement rend le sentier impraticable et dangereux pour les usagers ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et de prévenir les accidents ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

À compter de ce jour et jusqu'à la remise en état du sentier, le chemin de grande randonnée GR54A est fermé à toute circulation sur le tronçon situé entre le parking de la réserve des Deslioures et la cabane de La Balme.

ARTICLE 2 :

Une signalisation mentionnant l'interdiction sera mise en place au niveau du parking des Deslioures par les services communaux.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie : <https://ville-argentiere.fr>

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins
- Monsieur le Policier Municipal de la commune de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de L'Argentière-La Bessée
- L'Office du Tourisme du Pays des Ecrins
- Le Directeur du Parc National des Ecrins

Fait à L'Argentière-La Bessée, le 21 octobre 2024.

**Pour le maire et
par délégation,**

**Dominique
BARNEOUD
1ère adjointe**

